

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
de quatre mois... 1.00
de un mois... 0.25
Ed. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.06
À long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 9 Octobre 1884

QUESTIONS DU JOUR

RIEL AU NORD-OUEST

Nous avons annoncé, dans le temps l'invitation que les métis de la région de la Saskatchewan avaient faite à Louis Riel, de les diriger dans leurs réclamations auprès du gouvernement fédéral. Celui-ci a accepté et s'est mis à l'œuvre.

Voici les réclamations dont il s'agit. D'après l'acte de Manitoba 1870, chaque métis né dans cette province avant le 1er juillet 1870 a droit à la possession libre de 240 acres de terre, en compensation de son droit de propriété au sol.

Un de ces établissements, celui de St Laurent, est fondé depuis 1862 et est dans un état prospère. La première demande que les habitants de St Laurent ont faite pour être placés sur le même pied que les métis du Manitoba au sujet des homesteads a eu lieu, il y a environ dix ans.

Plus tard lorsque les arpenteurs du gouvernement fédéral sont arrivés dans le Nord-Ouest la demande a été plus pressante. Les métis, comme c'est leur coutume, se sont établis sur les bords de la rivière, chaque terre aboutissant au rivage et s'étendant au loin dans l'intérieur.

Les arpenteurs étaient nécessairement obligés dans leur division des terres, de briser les lignes déjà tirées et c'est contre ce fait que les métis ont protesté.

Les métis ont aussi renouvelé leur réclamation pour un octroi de 240 acres par tête de la population, et depuis ce jour jusqu'à présent l'agitation s'est continuée.

Le 5 septembre dernier, les métis ont tenu une grande assemblée à St Laurent, à laquelle Mgr Grandin et plusieurs membres de son clergé ont assisté sur invitation.

Riel a alors exposé à cette assemblée les réclamations des métis comme suit :

1o La subdivision en province des Territoires du Nord-Ouest ;

2o L'octroi aux métis de ces territoires des mêmes terres et avantages qui ont été accordés aux métis du Manitoba ;

3o L'émission immédiate de lettres patentes aux colons actuels en possession de terres ;

4o La vente d'un demi million d'acres de terres fédérales, dont le produit sera appliqué à la fondation d'écoles et hôpitaux, et en dons de grains et d'instruments aratoires aux métis pauvres ;

5o La réserve de cent townships de terres marécageuses pour être divisées pendant les 120 années à venir entre les enfants des métis ;

6o Un octroi d'au moins \$1600 pour le maintien d'une institution sous la conduite des sœurs dans chaque établissement de métis ;

7o Enfin que des mesures plus efficaces soient prises pour secourir les Sauvages.

Monseigneur Grandin a parlé à cette assemblée et aurait dit, d'après ce que rapporte le Mail, que

lui et son clergé n'avaient jusqu'à présent pris aucune part à ce mouvement parce qu'il avait été conduit en dehors de leur connaissance immédiate. Quelques-uns des demandes se rapportent à des choses, aurait dit Monseigneur, qui sont en dehors du rôle du clergé, mais Sa Grandeur a promis sa coopération active et a approuvé l'organisation permanente qui avait été formée.

Si nous rapprochons la sanction de ce mouvement par Monseigneur Grandin du fait que sir John A. Macdonald, lors du banquet donné par l'honorable M. Caron à la Rivière du Loup, aurait parlé de Riel en des termes approuvant sa conduite, il est permis de croire qu'un grand nombre des demandes formulées par les métis à cette assemblée leur seront accordées, si elles ne le sont pas toutes.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Certains bouchers de Montréal, dit la Minerve, qui se font si peu de scrupule d'empoisonner leurs contemporains en leur vendant contre leur bon argent des viandes avariées, y regarderaient certainement à quare fois, au moins, si l'on mettait ici en vigueur les règlements français de 1716. A cette époque intelligents et respectueux de la vie humaine, les bouchers convenus de vendre autre chose que "des chairs bonnes et loyales" étaient condamnés à faire amende honorable, nu-tête, à genoux, en chemise, une corde au cou, un cierge de deux livres entre les mains, une pancarte sur le dos et une autre sur la poitrine portant les motifs de la punition !...

Nous lisons dans le Progrès de l'Est :

"Le discours de M. A. Germann, maire de Sorel, au banquet donné à sir Hector Langevin, la semaine dernière, emprunte aux circonstances une importance plus qu'ordinaire. On sait que M. Germann est libéral en politique. Or, il a eu le courage et le bon sens de rendre justice à l'un des hommes les plus en vue du parti conservateur. A ce titre seul, ses paroles méritent la plus grande publicité, bien qu'elles soient dignes d'attention sous plusieurs autres rapports. Inutile de nous faire illusion : si nous voulons être quelque chose au sein de la Confédération, il nous faut nous habituer à rehausser nos hommes publics au lieu de les dénigrer. On peut diffuser d'opinion, tout en reconnaissant le talent et la capacité d'un adversaire. Son honneur le maire de Sorel, lui-même un avocat distingué, a eu le bon esprit d'en agir de la sorte, ce dont nous le félicitons hautement et de tout cœur."

L'AFFAIRE LYNAM

Les journaux de Montréal attendent avec anxiété le jugement qui sera rendu dans le cas de la femme Lynam, laquelle accuse son mari de l'avoir fait enfermer dans un asile d'aliénés, bien qu'elle eût toute sa raison. Au sujet de cette affaire le Monde fait les réflexions suivantes :

Nous avons lu, dit-il, dans les romans l'histoire de personnages enfantés par l'imagination des auteurs les plus fantasistes entourés d'aventures qui nous paraissent absolument invraisemblables et nous sommes restés persuadés que tout cela n'était que de l'invention ; encore moins pouvions-nous supposer que de nos jours, avec toutes les garanties fournies par les lois à la liberté individuelle et à la justice, de semblables cri-

mes, de si horribles injustices fussent restées dans le domaine de la possibilité.

Et pourtant il ne se passe pas de mois sans que la presse nous apprenne que la cupidité, la vengeance, un besoin de liberté malsaine, le désir de se soustraire à une surveillance incommode, n'ait fait enfermer dans ces tombeaux vivants des personnes dont tout le malheur consistait à gêner les ambitions de leur ennemis.

Il y a là quelque chose de terrible qui s'impose non seulement aux législateurs, mais à tous les amis de l'humanité.

On est encore plus étonné quand on songe au peu de difficulté qu'il y a de perpétrer un pareil crime. Le témoignage d'un ou de deux médecins, une demande formulée par un parent ou un soi-disant ami, et tout est dit.

Et il n'y a presque plus de remède. Celui qui a été déclaré fou est toujours fou. Tous ses actes, toutes ses paroles, tous ses gestes sont regardés comme autant de preuves de sa folie. S'il s'insurge, si, comprenant l'irréparable injustice dont il est victime, il cherche à se soustraire à son affreux cauchemar, il est accusé de folie furieuse. S'il paraît prendre son malheur avec patience et compe : sur la Providence ou sur le hasard pour sa libération, on considère qu'il y a chez lui une grande faiblesse d'intelligence, une paralysie des facultés mentales, et qu'il est incapable d'occuper la moindre place dans la société.

PETITES NOTES

L'honorable secrétaire d'Etat a adressé, hier, aux différents départements une circulaire disant qu'à l'avenir les employés du service civil qui désireraient obtenir un congé pour cause de maladie, devront obtenir un certificat à cet effet du Dr Church. Le prix du certificat est de \$2.00.

DISETTE AU LABRADOR

Nous lisons dans l'Echo des Laurentides :

M. Henri Simard, arrivé dernièrement d'un voyage sur la côte nord du fleuve et du golfe, où il a visité tous les ports, en sa qualité d'inspecteur de poids et mesures, fait un rapport affligeant sur le sort de la population disséminée sur la côte nord. La pêche ayant complètement manqué, les familles sont en toute certitude destinées à mourir de faim pendant l'hiver, si le gouvernement ne leur envoie pas des secours suffisants.

Nous avons tout lieu de croire que des mesures seront prises bientôt pour empêcher une calamité désastreuse.

M. Simard rapporte que la raison qui a rendu nulle la pêche de la morue est la fréquence des gros vents pendant l'été. A Natskouan, la pêche aux harengs aurait été assez abondante, mais les barils vides ayant manqué, les pêcheurs ont cessé de tendre leurs filets.

A l'île d'Anticosti, la pêche aux harengs a été assez bonne, cet automne et la morue a été la moitié moins abondante que l'année dernière.

DANS LE GOLFE

Depuis trois jours, au delà de 90 montagnes de glace sont passées à la dérive au large de Terre-Neuve, entre une quantité incommensurable de bancs plus petits.

Une immense île de glace mesure au delà de six milles de longueur et pourrait facilement être prise pour la terre ferme par un temps de brume.

Ces glaces se trouvent toutes directement sur le passage des navires qui passent dans le golfe Saint-Laurent sur le côté sud de Terre-Neuve, et elles constituent un danger permanent pour les navigateurs.

Les pêcheurs attribuent la pauvreté de la pêche sur les côtes du Labrador au refroidissement de l'eau par ces immenses quantités de glaces qui chassent le hareng.

B. G.

GRANDE VENTE AU COMPTANT D'EFFETS DE MAISON POUR 1 SEMAINE SEULEMENT 1 COMMENÇANT LUNDI, 15 SEPT.

COUVERTES EN LAINE, la paire : \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc.

TOILES A NAPPES, la verge : 18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c.

GOTONS & TOILES A DRAPS, la verge : 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, etc.

SERVIETTES, la pièce : 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12½c, 15c, etc.

Conditions Comptant.

BRYSO, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

& CO. DEMENAGEMENT

M. P. DESILETS, tailleur, coin des rues Dalhousie et St Patrick, désire informer ses nombreux pratiqués et le public en général, qu'il a transporté son établissement au No. 300, rue Dalhousie.

Près de la rue Clarence, et qu'il continuera comme par le passé à donner pleine et entière satisfaction.

M. P. DESILETS remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à présent, et le sollicite de nouveau.

P. DESILETS, Tailleur. 24 sept. 1884. Im.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de Publicité (à responsabilité limitée) pour l'élection des directeurs et autres affaires aura lieu dans le bureau du Journal Le Canada, 524 rue Sussex, Ottawa, le 15 octobre prochain.

AVIS

Toutes dettes dues à la succession de feu l'honorable Aimé LaFontaine, de son vivant du township de Hull, dans la province de Québec, devront être payées aux sous-signés dans le délai d'une semaine de cette date, et toutes réclamations contre la dite succession doivent être transmises aux sous-signés dans le même délai.

EDOUARD J. LANGEVIN JOSEPH MCGOY, Exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Aimé LaFontaine. Ottawa, 8 octobre 1884. 3f

ABANDON DU COMMERCE DE DETAIL

Nous avons décidé de discontinuer notre commerce de détail de marchandises sèches et nous offrons aujourd'hui tout notre stock en sacrifice.

IMMENSE SACRIFICE

Toutes nos marchandises sont marquées à moins du prix coûtant.

Notre Vente a Sacrifice

Est maintenant commencée et se continuera jusqu'à ce que tout le fonds soit vendu SANS RESERVE.

Le stock s'élève à \$75,000, et il faut qu'il parte.

RUSSELL, GARDNER & CIE., 66 & 68 Rue SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, comprenant les plans et devis, adressées au sous-signé, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes : (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Trois-Rivières, P. Q." (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Sherbrooke, P. Q." et (3) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans de ces édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désireront soumissionner. Ces derniers devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION D'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT!

Ligne Courte

ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Arrangements d'été commençant Lundi, 11 Aout 1884.

Tableau des heures de départ et d'arrivée pour les trains entre Ottawa et Montréal.

O'ELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-John, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 :

L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm " Arr. à Toronto à 10.00 pm " du soir quitte Ottawa à 11.35 pm " Arr. à Toronto à 8.45 am " du jour quitte Toronto à 9.00 am " Arr. à Ottawa à 6.55 pm " du soir quitte Toronto à 7.00 pm " Arr. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars de tous commodieux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Fall, pour Brockville et le chemin de fer du Grand Tronc ; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest. Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table du départ des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE EGIN, GEO. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers, ARCHER BAKER, Surintendant-général, W. C. VANHORN, Vice-Président.

